

CIRCULAIRE TECHNIQUE PIECES DETACHEES

EDITION	12	du	15-4-71	concerne la modification N° ▷				00136			
ORGANES de BASE et TYPES d'ORGANE modifiés	▶ 10	401									

OBJET :

Rétroviseurs VOSGES C.S.A.

MISE EN APPLICATION :

Décembre 1970.

BUT :

Mise en conformité au Code de la Route.

PIECES DETACHEES :

Ancien montage :

247946	Rétroviseur complet D. et G.	2
270637	Bras de rétroviseur D. et G.	2
200818	Entretoise	2
425226	Ecrou	2
815007	Rondelle	2
250928	Capuchon	2

Nouveau montage :

249064	Rétroviseur complet G.	1
249065	Rétroviseur complet D.	1
241834	Bras G.	1
241835	Bras D.	1
249066	Pivot inférieur	2
523697	Miroir	2
803105	Vis fixation inférieure	2
523706	Cache tête de vis fixation supérieure	2
523700	Rondelle entretoise fixation supérieure	2
801353	Ecrou fixation supérieure	2
241829	Equerre supérieure D.	1
241828	Equerre supérieure G.	1
815320	Rondelle fixation inférieure	2
523707	Cache inférieur	2
803108	Vis fixation supérieure	2
815039	Rondelle	2

241972	Semelle d'appui du support inférieur	2
815303	Rondelle	4
811478	Vis	4

A chaque montage de cabine, il faudra réaliser le nouveau montage de rétroviseurs.

Les portes seront toujours livrées sous les mêmes références, mais comporteront les dernières transformations pour cette nouvelle adaptation qu'il faudra commander.